

GESTION GROUPEE DE L'HEBERGEMENT



ETAPE 1

Définition de votre cahier des charges et recherche de chambres

ETAPE 2

Mise d'option

ETAPE 3

Arrhes et confirmation

ETAPE 4

Rooming lists : élaboration et transmission

ETAPE 5

Règlement des séjours

Vous nous précisez :

- les dates des nuits à réserver
- les catégories d'hôtel souhaitées (4*, 3*, 2*...)
- le type de chambre (single, twin, double...)
- vos impératifs (proximité, nombre maxi d'hôtels...)

Nous recherchons les chambres correspondant à vos souhaits.

Notre Centrale **pose une option** auprès des hôtels sur les chambres que vous avez validées.

Par la suite :

- Un appel d'arrhes équivalent à 30% du montant total du séjour sera émis par notre centrale de réservation.
- Nous fixerons ensemble la date de versement des arrhes
- Nous les transmettrons aux hôteliers pour confirmation ferme **des options**.

15 jours avant la manifestation, vous nous adressez les rooming lists que vous avez élaborées (1 rooming par hôtel) et nous les transmettons aux hôtels.

Notre centrale de réservation reste votre interlocuteur unique pour la gestion de vos modifications jusqu'à J-3;

De J-3 à J, le Palais vous met en relation directe avec les hôteliers.

A l'issue de la manifestation, les hôtels éditent les factures des séjours et vous les adressent directement.

Vous leur adressez le règlement en retour.

Informations complémentaires

Frais de dossier : 3 à 5% du montant HT du séjour (selon saison)